

le MEN annonce la fin des contrats aidés pour les AESH et la généralisation de "pôles inclusifs"

6-8 minutes

"En 2020, plus aucun accompagnant [d'élève en situation de handicap] ne sera sous statut de contrat aidé", annonce Jean-Michel Blanquer le 11 février 2019, lors de la restitution de la concertation sur l'école inclusive. Le ministre de l'Éducation nationale annonce aussi que les AESH auront droit à un service de gestion dédié et que des pôles inclusifs seront mis en place dans tous les collèges avec Ulis. Par ailleurs, un amendement gouvernemental prévoit que la proposition de loi "pour une école vraiment inclusive" soit intégrée dans le projet de loi "pour une école de la confiance".



© Jason Bain

"La création d'un métier d'accompagnant ; 80 000 agents environ dès 2020, gérés comme les autres personnels au sein du ministère ; la création de pôles scolaires garantis inclusifs dotés de

professeurs formés et d'AESH à temps plein ; une simplification des démarches pour les familles." C'est ce qu'annonce Jean-Michel Blanquer le 11 février 2019, lors de la restitution de la concertation "Ensemble pour l'école inclusive". Depuis le mois d'octobre, cette concertation a mobilisé plus de 120 participants, parents, associations de personnes en situation de handicap, gestionnaires d'établissement médico-sociaux, professionnels de l'éducation et accompagnants ([lire sur AEF info](#)).

Avec Sophie Cluzel, Jean-Michel Blanquer évoque trois axes d'approfondissement pour faire de l'école inclusive une réalité : "renouer la confiance avec les familles", "soutenir l'équipe éducative avec l'appui des professionnels du secteur médico-social" ou encore "revaloriser le métier d'accompagnant".

La secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées précise qu'un "plan d'action" sera présenté courant mars. Il prendra en compte les propositions des groupes de travail qui se sont réunis dans le cadre de cette concertation ainsi que les contributions issues du grand débat national. En outre, les contributions des tables rondes sont en ligne sur [le site](#) du secrétariat d'État en charge des Personnes handicapées.

"Revaloriser le métier d'accompagnant"

"À la rentrée 2019, nous arrêterons l'emploi de contrats aidés handicap. En 2020, plus aucun accompagnant ne sera sous le statut de contrat aidé. Tous les accompagnants auront désormais un statut d'AESH, qui correspondra à un contrat de 3 ans, renouvelable une fois avant qu'il puisse être proposé un CDI", indique le ministre de l'Éducation nationale. Aujourd'hui, selon les chiffres du ministère, 30 000 des 80 000 AESH sont sous statut de contrat aidé. Jean-Michel Blanquer entend aussi proposer un temps plein "à une majorité d'AESH".

"Pour la première fois, les accompagnants auront un service de gestion dédié", indique aussi le ministre. "Dès 2020, ces 80 000 personnes seront gérées comme les autres personnels au sein du ministère", insiste-t-il. Le ministre rappelle en outre que les AESH

auront "un temps de formation initiale de 60 heures garanties dès la rentrée 2019" ([lire sur AEF info](#)).

Pour rappel, des AESH se sont mobilisés pour demander "un véritable statut", à l'appel de 10 organisations syndicales, le 6 février ([lire sur AEF info](#)).

L'école inclusive dans le projet de loi "école"

Un amendement gouvernemental prévoit que la proposition de loi "pour une école vraiment inclusive" ([lire sur AEF info](#)) soit intégrée dans le projet de loi "pour une école de la confiance", étudié en séance publique à l'Assemblée nationale à partir du 11 février. Cette proposition de loi, déposée par le député du groupe "Socialistes et apparentés", Christophe Bouillon, et largement amendée par la majorité, prévoit notamment que les AESH soient recrutés en CDD de trois ans renouvelables une fois.

L'amendement du gouvernement prévoit aussi de consacrer dans le Code de l'éducation la création des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) expérimentés depuis la rentrée 2018 dans toutes les académies ([lire sur AEF info](#)). "Ces pôles coordonneront les moyens humains dédiés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap au sein des écoles et établissements de l'enseignement public et privé sous contrat. Ils visent donc une meilleure prise en compte des besoins éducatifs particuliers", précise l'exposé des motifs.

Généraliser les PIAL

"Nous installerons des pôles inclusifs dans chaque collège avec Ulis, en articulation avec les écoles du secteur dans la mesure du possible", assure le ministre, qui précise que 2 000 pôles pourront être mis en place dès la rentrée 2019 (voir encadré ci-dessus).

"Cette nouvelle organisation va permettre de mutualiser, et de mieux accompagner les enfants", poursuit-il. "Elle permettra d'offrir aux familles une prise en charge rapide des enfants dès notification MDPH, la continuité de prise en charge sur le temps scolaire et

périscolaire, une sécurisation des parcours, une meilleure articulation entre le chef d'établissement et le directeur d'école du pôle pour assurer une meilleure continuité entre le primaire, le collège et le lycée".

"Le travail de l'équipe éducative sera désormais un travail d'équipe, et cela permettra aussi d'intégrer les AESH dans les équipes éducatives", conclut le ministre.

Formation des enseignants

"Nos professeurs doivent bénéficier, en formation initiale comme en formation continue, d'une bonne formation en matière d'école inclusive", indique Jean-Michel Blanquer. Il souhaite, pour cela, "garantir un volume d'heures obligatoire de formation dans toutes les maquettes des masters Meef". "Ce travail s'effectuera dans le cadre de la refonte de la formation des enseignants", précise-t-il, ajoutant que les futurs Inspé "seront à la pointe, en recherche comme en transmission de savoirs, de ce que l'école inclusive peut être en France et dans le monde".

En ce qui concerne la formation continue, "tous les plans académiques de formation comporteront en 2019 une formation à l'école inclusive".

Le ministre annonce aussi que 100 postes de "pairs experts", chargés d'accompagner les enseignants sur les questions relatives à l'école inclusive, seront créés à la rentrée 2019 et 2020 dans le cadre du Plan autisme.

Enfin, une plateforme numérique de formation, "Cap école inclusive", sera mise en place à destination des professeurs et des accompagnants.